



FIFA Training Centre



DIRECTIVES POUR LE BEACH SOCCER

**pour les associations
membres organisant des
compétitions de beach soccer**

**NIVEAU
INTERMÉDIAIRE**

Directives à l'intention des associations membres pour l'organisation de compétitions de beach soccer (NIVEAU INTERMÉDIAIRE)

Introduction

Ce document a pour vocation d'aider les associations membres à organiser une compétition nationale de beach soccer conforme aux standards de qualité les plus élevés. Dans cette optique, une association membre doit considérer sa propre conjoncture, ses ressources financières et la situation du beach soccer au sein du pays. Des informations portant sur le marketing, la télévision, les médias et l'info-divertissement, éléments cruciaux pour le succès d'une compétition, peuvent être consultées en annexe.

1) Compétitions nationales

1.1 Lois du Jeu du Beach Soccer

Les Lois du Jeu de Beach Soccer font figure de référence incontournable pour les premières questions concernant les exigences requises par un terrain de beach soccer et pour initier les parties prenantes aux fondamentaux de la discipline (dimensions du terrain ; marquages du terrain ; nombre de joueurs ; équipements, y compris les buts, les filets de but et les drapeaux, sécurité des participants, etc.).

1.2 Gouvernance

1.2.1 Compétition : cadre réglementaire et juridique

Le règlement de la compétition instaure le cadre juridique et définit les règles que les équipes participantes s'engagent à respecter afin de garantir une compétition transparente et équitable.

Il régit les droits, devoirs et responsabilités des équipes participantes.

Les organisateurs de la compétition doivent anticiper toutes les éventualités possibles.



En principe, le règlement de la compétition précise :

- les parcours de qualification
- le format de la compétition, y compris les critères de classement des groupes, la répartition des places, et la procédure de tirage au sort, le cas échéant
- le nombre de joueurs admis sur la liste de l'équipe et le nombre de ceux pouvant être alignés dans un match
- le nombre d'arbitres désignés pour chaque partie
- le nombre d'officiels d'équipe autorisés sur le banc retouche
- la composition de l'équipe et le nombre de joueurs étrangers autorisés
- les responsabilités qui incombent aux équipes participantes, aux fédérations et aux organisateurs de la compétition
- les questions relatives à l'arbitrage
- les questions disciplinaires, y compris les réclamations
- les retraits, les matches non disputés, les matches arrêtés et les remplacements
- le remplacement d'un joueur gravement blessé ou malade
- le format de jeu et le calendrier général des matches
- les tenues et équipements des équipes
- les aspects médicaux/antidopage
- les droits commerciaux
- les récompenses
- les dispositions finales : les aspects non couverts par le règlement, ainsi que la date d'approbation, de publication et d'entrée en vigueur

1.2.2 Prévention : cadre réglementaire et juridique

La fédération est tenue de protéger les mineurs et doit, à cet égard, établir un cadre juridique approprié, conforme à la réglementation nationale en vigueur relative au statut et au transfert des joueurs, et tenant compte de la réglementation applicable de la FIFA visant à protéger les droits des mineurs participant aux compétitions senior. Le département Beach Soccer de la fédération doit également protéger les mineurs en instaurant un protocole pour ce qui est de photographier et de filmer des mineurs, qui soit applicable à toutes les compétitions et conforme à la législation nationale relative à la protection des mineurs.

Toutes les équipes participantes doivent respecter leur réglementation nationale pour pouvoir s'inscrire à la compétition.

À mesure que le beach soccer se professionnalise, les équipes bénéficient des conseils de professionnels spécialisés en droit des mineurs.

Le Guide de la FIFA pour la soumission d'une demande relative à un joueur mineur est accessible via le lien suivant :

<https://digitalhub.fifa.com/m/2130eb84c31cf4e4/original/lb2t6bqgmi2a1x1pr5xs-pdf.pdf>

1.3 Licences d'équipe et de joueur

1.3.1 Collecte et gestion des données

Pour pouvoir participer à une compétition de beach soccer homologuée par une fédération ou une association régionale de football, un joueur doit être dûment enregistré auprès de la fédération du club auquel il appartient et être détenteur d'un numéro de licence.

Les licences se révèlent être un outil essentiel pour permettre aux fédérations de suivre le nombre de joueurs en activité ainsi que leur âge, tout en offrant un système centralisé pour protéger les joueurs et veiller à ce qu'ils puissent accéder directement aux services médicaux dont ils ont besoin sans engager de frais supplémentaires.

Une fédération peut imposer des frais de licence aux joueurs et exiger que les licences soient renouvelées chaque année. La fédération doit conclure un accord avec une compagnie d'assurance digne de confiance afin d'offrir une assurance adéquate à tous les joueurs.

À titre d'exemple, deux études de cas concernant les systèmes d'enregistrement et de licence des joueurs sont présentées ci-dessous.

Identifiant unique : les joueurs enregistrés auprès de la Fédération Portugaise de Football (FPF) reçoivent un identifiant ou un numéro de licence unique.

Identifiants multiples : les joueurs enregistrés auprès de la Fédération Espagnole de Football (RFEF) peuvent posséder deux types de licence ; une pour le football et une autre pour le futsal ou le beach soccer. Autre possibilité : proposer une licence pour le futsal et une autre pour le beach soccer.

1.3.2 Enregistrement des joueurs

La fédération est tenue d'enregistrer tous les joueurs dans sa base de données et doit adhérer aux dispositions légales en vigueur dans la juridiction nationale en matière de gestion et protection des données personnelles. En enregistrant tous les joueurs, la fédération est certaine de pouvoir accéder aux données de tous les participants à la compétition.

1.4 Arbitrage

1.4.1 Arbitrage

Il incombe à la fédération d'organiser des sessions de formation en pré-saison pour les arbitres, les informant ainsi des dernières mises à jour des Lois du Jeu de Beach Soccer et soutenant leur développement continu. La fédération doit également suivre les arbitres tout au long de la saison et désigner des inspecteurs d'arbitres pour juger et analyser leurs prestations. Il est impératif que les arbitres reçoivent une tenue et des équipements avant le début de la saison. De plus, la fédération doit fournir une assurance adéquate aux arbitres pendant toute la durée de la compétition.

1.4.2 Inspecteurs d'arbitres

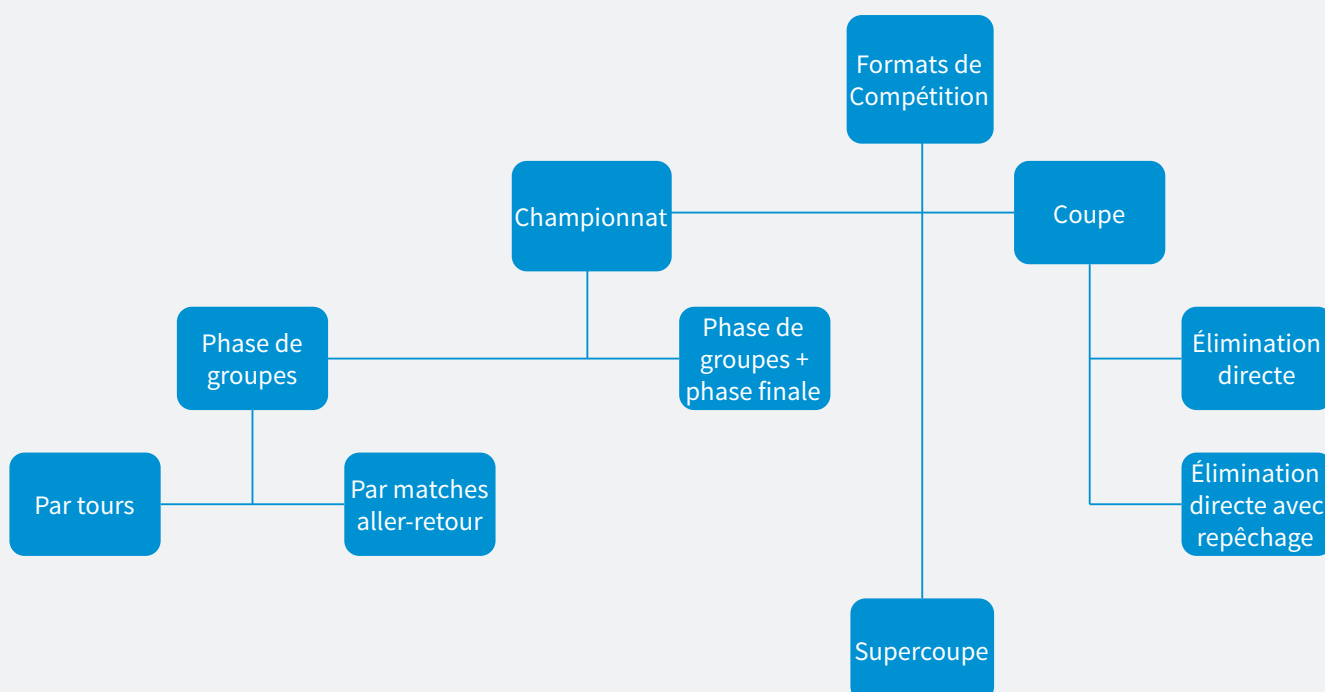
La fédération est chargée d'organiser des sessions de formation pour les inspecteurs d'arbitres, dans le but de parfaire leurs connaissances de la dernière édition des Lois du Jeu de Beach Soccer, et veille à établir un système d'évaluation des arbitres complet et cohérent. Un inspecteur d'arbitres doit être désigné pour chaque match de la compétition.

Les inspecteurs d'arbitres doivent avoir accès à des modèles de rapports d'évaluation, via un système de reporting en ligne ou au moyen de formulaires papier spécifiques. En outre, la fédération doit fournir une assurance adéquate aux inspecteurs d'arbitres tout au long de la compétition.

1.5 Format de la compétition

Lorsqu'une fédération envisage d'organiser une compétition nationale de beach soccer, elle doit considérer les aspects suivants avant d'arrêter son choix sur un format de compétition spécifique :

- La situation du beach soccer dans le pays, notamment au regard des infrastructures existantes
- Les formats de compétition existants dans le pays pour le football et le futsal, et la mesure dans laquelle ils peuvent s'appliquer en beach soccer
- Les facteurs géographiques (taille et forme du pays)
- La période de l'année et les conditions météorologiques pendant la compétition
- Le nombre d'équipes participantes et d'arbitres
- Les ressources humaines et les prévisions budgétaires
- Le nombre de matches à jouer par saison par chaque équipe participante



1.5.1 Championnat

Un format de type « championnat » implique que chaque équipe participante affronte toutes les autres, une ou deux fois, en fonction du nombre de tours prévus dans la compétition. Contrairement à une compétition à élimination directe traditionnelle, ce format offre aux équipes la possibilité de se mesurer à un large éventail d'adversaires, leur permettant ainsi de jauger leur niveau face à l'ensemble des autres formations. Dans un système de championnat standard, toutes les équipes en lice s'affrontent au sein d'un groupe unique, sur la base de matches aller-retour. Une variante de ce système consiste à créer des groupes de plusieurs équipes (quatre, six ou huit équipes, par exemple).

Les divers formats pouvant être adoptés dans un système de type championnat sont décrits de manière détaillée ci-dessous.

Plusieurs tours puis finale

Une compétition impliquant un format de type championnat peut se dérouler sur plusieurs tours, dont le nombre est dicté par la quantité d'équipes participantes. Un tour désigne une phase de compétition durant laquelle un certain nombre d'équipes s'affrontent au sein d'une poule, soit pendant une période définie, soit sur la base de matches aller-retour. Les vainqueurs de chaque groupe ou tour s'affrontent généralement lors d'une phase finale.

Le championnat de beach soccer du Paraguay offre un bon exemple de compétition comportant plusieurs tours. Les équipes les mieux classées à l'issue des différents tours se qualifient pour la super finale.

Prenons par exemple une compétition au format championnat avec 32 équipes, dans laquelle chaque équipe joue une fois contre chaque autre, occasionnant un total de 496 matches. Pour réduire le nombre de matches ainsi que la complexité et les coûts inhérents, une approche logique serait de répartir les équipes en huit groupes de quatre, générant ainsi un total de 48 matches. Les huit vainqueurs de chaque groupe se qualifieraient ensuite pour une phase ou compétition finale à élimination directe qui permettrait de désigner le champion.

Le championnat de beach soccer au Portugal utilise également ce format. La division supérieure, le Campeonato Elite, intègre huit équipes qui s'affrontent dans une phase de groupes jouée en matches aller-retour sur six sites neutres. Ces dernières années, le SC Braga, l'Académica Coimbra, l'AF Leiria et le Vitória de Setúbal ont organisé une compétition sur la base de matches aller-retour dans un seul lieu, tandis que deux autres compétitions ont été organisées au sud de Lisbonne et deux autres au nord de Porto pour permettre d'organiser un format championnat avec matches aller-retour. La FPF organise ensuite la phase finale à élimination directe dans l'un des sites utilisés lors d'une phase précédente de la compétition.

Matches aller-retour avec finale

Selon le nombre d'équipes participantes, chaque équipe accueille une phase de la compétition au cours de la saison, de façon à ce que toutes aient l'opportunité de jouer au moins une fois à domicile et une fois à l'extérieur. Les équipes les mieux classées à l'issue de la phase de matches aller-retour se qualifient pour la phase finale qui détermine le vainqueur de la compétition. Ce format est mis en œuvre dans le championnat national de beach soccer au Portugal et au Salvador.

Championnat à plusieurs divisions

Système de promotion et relégation

S'il y a trop d'équipes pour organiser une compétition viable avec un seul groupe, une subdivision en plusieurs divisions peut s'avérer nécessaire. Fractionner un championnat de cette manière incite les équipes à être aussi compétitives que possible. Typiquement, ce système englobe deux ou trois divisions, selon le nombre d'équipes. Ces divisions fonctionnent selon un système de promotion et de relégation, appliqué suivant le classement final à l'issue de la saison. Ce système est explicitement défini dans le règlement de la compétition.

Le Portugal offre un bon exemple de championnat à plusieurs divisions. Il y a huit équipes en division supérieure (Campeonato Elite), 16 en seconde division (Campeonato Nacional), et 60 équipes régionales en troisième division. En Iran, le championnat de beach soccer se compose de trois divisions, avec 12 équipes évoluant dans une première division disputée sous forme de championnat, chaque équipe jouant contre toutes les autres deux fois sur une base de matches aller-retour. Les deux premières divisions fonctionnent selon un système de promotion et de relégation. Huit équipes évoluent en seconde division, tandis que la troisième division compte 24 formations. En Espagne, le championnat de beach soccer comporte également deux divisions : la Primera División et la Segunda División.



1.5.2 Coupe

Les compétitions organisées selon un format « coupe » impliquent généralement un système à élimination directe, dans lequel une équipe est éliminée lorsqu'elle perd, voyant ainsi s'évanouir ses espoirs de remporter le trophée. Cependant, certaines compétitions à élimination directe peuvent prévoir une compétition parallèle incluant les équipes éliminées. Ces compétitions visent à augmenter les opportunités de jeu et permettent aux équipes participantes de lutter pour obtenir le meilleur classement possible dans le tableau final.

Ce format est particulièrement adapté aux compétitions ou aux territoires dans lesquels le nombre d'équipes participantes est important et où le temps imparti pour organiser la compétition est limité.

Élimination directe régionale/divisionnelle

Le système à élimination directe est particulièrement adapté dans les contextes où le nombre d'équipes est conséquent et le temps de compétition restreint, surtout dans les territoires où les distances de déplacement sont considérables. La fédération peut choisir de segmenter la compétition géographiquement (nord, sud, est, ouest), une autre option consistant à combiner deux critères (régions et divisions) dans un même format de compétition.

Élimination directe avec repêchage

Dans une compétition strictement à élimination directe, chaque équipe reste en course tant qu'elle gagne, mais est éliminée immédiatement après une défaite. Cependant, en vue du développement des joueurs, il est conseillé d'organiser des compétitions à élimination directe avec repêchage, ce qui permet aux équipes perdantes de rester en lice et de briguer une place dans le tableau final via le tableau de repêchage. Ce format offre à toutes les équipes engagées plus d'opportunités de jeu. Le format suggéré implique une compétition d'au moins huit équipes, chaque équipe disputant trois matches.

1.5.3 Supercoupe

Certaines fédérations instaurent une Supercoupe, bien que celle-ci soit rarement perçue comme la compétition principale et soit généralement organisée en parallèle des compétitions existantes. Le format de la Supercoupe prévoit habituellement une unique confrontation entre les vainqueurs du championnat et de la coupe nationale.

1.5.4 Programmes de football de base et de jeunes

Les fédérations et les associations régionales de football sont encouragées à organiser des compétitions de football de base et des programmes de football de jeunes afin de promouvoir le développement du beach soccer. Le football de base représente le fondement de toute activité professionnelle au sein d'une fédération et joue un rôle essentiel dans la performance des équipes nationales senior. Les fédérations de pays ayant une solide réputation en matière de beach soccer, comme l'Iran et le Brésil, organisent des compétitions scolaires pour promouvoir cette discipline dès le plus jeune âge.





1.5.5 Procédure de tirage au sort

Une fois que les organisateurs de la compétition ont déterminé le format de la compétition, qui dépend du nombre d'équipes participantes, des groupes sont formés (pour les phases de groupes) ou des rencontres sont tirées au sort (pour les matches à élimination directe). La procédure de tirage au sort précise la répartition des chapeaux, les critères de sélection des têtes de série et toute restriction potentielle (contraintes géographiques, etc.).

La procédure de tirage au sort, qui doit être communiquée aux équipes participantes, fournit à ces dernières des informations concernant les principes du tirage au sort, l'attribution des places, les décisions adoptées par les organisateurs de la compétition, les critères pour le tirage au sort final, la procédure de tirage au sort et les contraintes de tirage au sort.

Lorsque le tirage au sort implique que les équipes participantes soient réparties en groupes, le système le plus courant consiste à former des groupes de quatre équipes. Les groupes comprenant cinq équipes sont appropriés dans le cas des compétitions impliquant une phase de groupes plus longue.

En revanche, si les organisateurs optent pour un format à élimination directe, les équipes participantes sont généralement tirées au sort par paires selon leur numéro de tête de série. Dans les deux scénarios mentionnés ci-dessus, l'équipe la mieux classée se voit toujours attribuer la position A1 et le statut de tête de série n°1 dans le tirage au sort.

Les équipes participantes sont typiquement réparties dans différents chapeaux, sur la base d'un classement élaboré à partir des performances sportives antérieures, les équipes les plus performantes étant les mieux classées. Un autre critère de répartition tient compte des considérations géographiques, qu'elles soient régionales ou autres. Les groupes sont ensuite constitués par tirage au sort à partir des différents chapeaux.

1.6 Calendrier

1.6.1 Calendrier des matches

Dans l'élaboration du calendrier des matches d'une compétition de beach soccer à l'échelle nationale ou régionale, la fédération doit prendre en considération les points suivants :

- La planification de plusieurs matches en une seule journée sert un double objectif :
 - a) maximisation de l'utilisation de l'infrastructure temporaire ; et
 - b) réduction de la durée totale de la compétition afin de diminuer les coûts pour les équipes participantes.
 - Habituellement, les matches s'enchaînent, de façon à réaliser des économies et à encourager les spectateurs sur place à assister à plusieurs matches consécutifs.
-
- La durée d'un match est d'environ une heure et 15 minutes. Cependant, pour certaines compétitions, allouer une heure et 30 minutes par match peut être judicieux afin d'anticiper d'éventuels retards et de garantir que les matches ultérieurs débutent à l'heure planifiée. Dans la plupart des cas, il est préférable de prévoir une heure et 15 minutes pour tous les matches sauf un, auquel on alloue une durée d'une heure et 30 minutes pour parer aux éventuels retards.
-
- La prise en compte des horaires de lever et de coucher du soleil est cruciale, surtout si l'on souhaite que le coup d'envoi des rencontres soit donné avant la tombée de la nuit.
 - L'utilisation de projecteurs augmente les heures de jeu disponibles, permettant de planifier plus de matches en une journée ou de jouer plus tard, lorsque les températures sont plus clémentes.
-
- Le nombre de terrains disponibles est un élément primordial.
 - Le nombre d'équipes participantes/matches : généralement, sept ou huit matches sont organisés par jour sur un même terrain, en fonction de l'éclairage et de facteurs tels que la période de l'année et la localisation géographique (est-on tributaire de la lumière naturelle, ou dispose-t-on d'un éclairage artificiel, qui offre davantage de souplesse ?).
 - Un temps de repos minimum doit être garanti aux équipes participantes entre les matches.
 - En tant que tête de série, l'équipe hôte devrait idéalement disputer le dernier match de la journée.
 - Les diffuseurs TV formulent fréquemment des exigences spécifiques.
 - Idéalement, les matches doivent être programmés le week-end afin de permettre au public de regarder les rencontres sur place, à la télévision ou via d'autres dispositifs électroniques.
 - Le calendrier des matches ne doit pas interférer avec d'autres événements sportifs majeurs se déroulant en parallèle, tels que des matches de football ou autres compétitions sportives.
 - La stratégie marketing et la couverture médiatique nécessitent une attention particulière.

1.6.2 Coordination avec le calendrier international des matches

Il est impératif, dans toute discipline sportive, de garantir l'alignement des calendriers des compétitions nationales et internationales pour prévenir toute interférence et assurer la possibilité pour tous les joueurs de participer aux compétitions à tous les niveaux, notamment lorsqu'il s'agit de représenter leur pays au niveau international. La fédération doit s'assurer que ses compétitions soient planifiées en tenant compte du calendrier international des compétitions de beach soccer, tel que diffusé par les confédérations et par les organisateurs de compétitions internationales de beach soccer.

1.7 Infrastructures

1.7.1 Stades

Les matches doivent se dérouler dans un stade qui respecte la réglementation de sécurité et de sûreté des stades édictée par la fédération, ainsi que toutes les autres exigences stipulées dans les lignes directrices, directives et circulaires pertinentes de la fédération.

Les stades sont choisis par l'organisation hôte et soumis à l'inspection et à l'approbation de la fédération.

Chaque organisation hôte doit garantir que le terrain est praticable et qu'il répond aux exigences stipulées dans les Lois du Jeu de Beach Soccer, les règlements de la compétition et du stade en vigueur ainsi que toutes les autres lignes directrices, directives et circulaires pertinentes de la fédération.

1.7.2 Surface et entretien du terrain

Lorsque les sites de compétition ne sont pas directement adjacents à une plage, ou si le sable naturel existant n'est pas adapté, la construction d'une boîte de contention, abritant 800 tonnes de sable d'une profondeur variant de 25 à 30 cm, s'avère nécessaire. Celle-ci, conçue en bois ou en brique, doit être érigée à la même hauteur que le sable afin de prévenir toute déperdition. La surface de jeu doit être nivelée et composée de sable. Elle doit être intégralement sablonneuse et présenter une planéité impeccable, tout en étant exempte de rugosité et dénuée de tout objet tel que des cailloux, des coquillages ou d'autres éléments potentiellement nuisibles aux joueurs, arbitres ou autres participants. Pour les compétitions internationales, le sable doit être fin et profond d'au moins 40 cm. Le sable doit être tamisé jusqu'à ce qu'il soit praticable, mais ne doit toutefois pas être trop fin de sorte qu'il ne soulève pas de poussière ni ne colle à la peau. Un système de drainage performant doit également être installé, de façon à éliminer tout excédent d'eau et éviter l'accumulation de flaques sur l'aire de jeu.

Marquages et dimensions du terrain (ajouter un lien vers les Lois du Jeu de Beach Soccer)

2) Personnel

2.1 Postes et responsabilités

Responsable de la compétition

Le responsable de la compétition supervise intégralement le projet, à savoir l'équipe projet, les livrables de chaque département, le plan de projet, les étapes clés et le calendrier, tout en gérant le budget et en dirigeant les réunions nécessaires.

Responsable de site

Chargé de la préparation du site tant sur le plan infrastructurel qu'opérationnel, le responsable de site assume des responsabilités englobant l'aménagement du stade et des installations, la gestion des accès, la sécurisation des lieux et la coordination avec les fournisseurs. Il accorde une attention particulière aux zones 1 (le terrain) et 2 (espaces de compétition tels que les vestiaires et la zone d'échauffement, entre autres).

Directeur des compétitions

Investi de la responsabilité majeure de toutes les questions inhérentes aux compétitions au sein de la fédération, le directeur des compétitions collabore étroitement avec les responsables de compétition pour garantir une organisation impeccable des compétitions.

Présent sur le site pendant les compétitions, il endosse le rôle de superviseur de compétition, coordonnant et soutenant le directeur de match, le coordonnateur de match, le coordonnateur d'arbitres, ainsi que le personnel des Services aux équipes.



Directeur de match

En tant que représentant officiel des organisateurs de la compétition, le directeur de match supervise les questions relatives à la compétition dans les zones 1 (terrain) et 2 (zones de compétition telles que les vestiaires et la zone d'échauffement, etc.) au sein du stade. Selon le nombre d'équipes participantes, le directeur des compétitions désigne au moins un directeur de match.

Celui-ci ne se contente pas d'assurer le bon déroulement des opérations dans les zones 1 et 2, mais veille également à la bonne mise en œuvre et à l'organisation irréprochable de tous les matches sur le site, détenant l'autorité absolue en matière d'organisation des matches, conformément aux Lois du Jeu de Beach Soccer et au règlement de la compétition.

Les fonctions et responsabilités du directeur de match consistent notamment à :

- garantir la préparation optimale du terrain, en tenant compte des derniers rapports d'inspection du terrain
- veiller à la mise en œuvre adéquate de tous les éléments relatifs à la compétition
- organiser des réunions avec les équipes en lice avant le début de la compétition pour valider l'identité et la tenue de chaque joueur (par exemple, lors de la réunion à l'arrivée des équipes)
- guider les équipes vers le terrain et s'assurer que le coup d'envoi et les pauses interviennent au bon moment
- fournir aux équipes des informations pertinentes sur l'organisation des matches
- veiller à ce que tous les documents requis soient dûment signés
- tenir des réunions techniques avec les équipes et les arbitres avant le commencement de la compétition
- vérifier que le terrain satisfait aux exigences applicables
- superviser la préparation des zones de compétition, y compris les vestiaires, le jour du match
- s'assurer que les rapports de match sont intégralement et dûment remplis
- assister aux séances d'entraînement officielles au stade

Coordonnateur de match

Le coordonnateur de match, en assistant le directeur de match dans l'ensemble de ses tâches durant toute la compétition, focalise principalement son intervention sur les questions touchant aux équipes et à la compétition, ainsi que sur les opérations liées aux matches.

En collaboration étroite avec le directeur de match pour maintenir le lien avec les équipes sur le site, le coordonnateur de match a plusieurs missions :

- coordonner les réunions à l'arrivée des équipes et/ou les réunions techniques
- distribuer les équipements et les documents aux équipes engagées
- suivre les activités des équipes (entraînements, activités médiatiques, arrivée au stade, etc.)
- participer à l'inspection du terrain
- diriger la cérémonie d'avant-match et les répétitions des ramasseurs de ballons
- veiller à ce que l'organisation du match se déroule sans encombre depuis le banc du quatrième arbitre
- affiner les préparatifs pour le compte à rebours d'avant-match

Auxiliaires de compétition

Les auxiliaires de compétition sont chargés d'aider le personnel de la compétition en accomplissant un ensemble de tâches, comme la mise à disposition des ballons aux équipes participantes., Ils font également office de coursiers pour distribuer la documentation du match, etc. Les auxiliaires de compétition se voient attribuer diverses tâches tout au long de la compétition par le responsable du terrain et ses adjoints.

Bénévoles

Les bénévoles sont responsables du réapprovisionnement périodique des réfrigérateurs (tant ceux situés à côté des bancs de touche que dans d'autres zones de compétition, y compris les vestiaires, etc.). Les bénévoles peuvent également être chargés du nettoyage des zones susmentionnées si aucune entreprise externe n'est engagée à cet effet. Le réapprovisionnement des réfrigérateurs situés dans la zone technique est une tâche qui devrait idéalement être effectuée entre les matches ou entre des périodes de jeu où il y a moins de passage. Les bénévoles doivent également fournir un soutien pour s'assurer que les ballons de match et d'entraînement sont en bon état et correctement gonflés, tout en veillant à l'approvisionnement en ballons supplémentaires.

Coordonnateur d'arbitres

Le coordonnateur d'arbitres nommé par la fédération supervise les questions d'arbitrage lors de la compétition. Il assiste aux réunions techniques pour informer les équipes participantes de toute question relative à l'arbitrage, et tient également ses propres réunions avec les arbitres désignés pour améliorer leurs prestations et leur donner des instructions spécifiques pour les jours de compétition suivants.



2.2 Comité Organisateur Local / Association membre

Lorsqu'une fédération conclut un accord avec une autorité locale ou un promoteur pour organiser une compétition nationale de beach soccer, les deux entités doivent unir leurs forces et combiner leur personnel pour créer un Comité Organisateur Local (COL), qui travaille en étroite collaboration avec le département Compétitions de la fédération. Les associations régionales de football peuvent également être intégrées à la structure organisationnelle de la compétition en tant que composantes du COL.



2.2.1 Comité Organisateur Local – missions et responsabilités

Les organisateurs de compétitions – que ce soit la fédération ou des entités privées – mettent en place un COL conformément à l'accord d'organisation conclu entre le détenteur des droits de la compétition et l'hôte (ville, région, etc.).

Il convient de noter que, quelle que soit la structure du COL, la fédération recommande fortement que celle-ci reflète la structure organisationnelle et la hiérarchie en place au sein de la fédération, car cela simplifie grandement la communication et la coordination et augmente la probabilité que la compétition se déroule sans encombre. Il n'est pas nécessaire de créer une telle structure lorsque la compétition en question consiste en un seul match.

Responsable du terrain

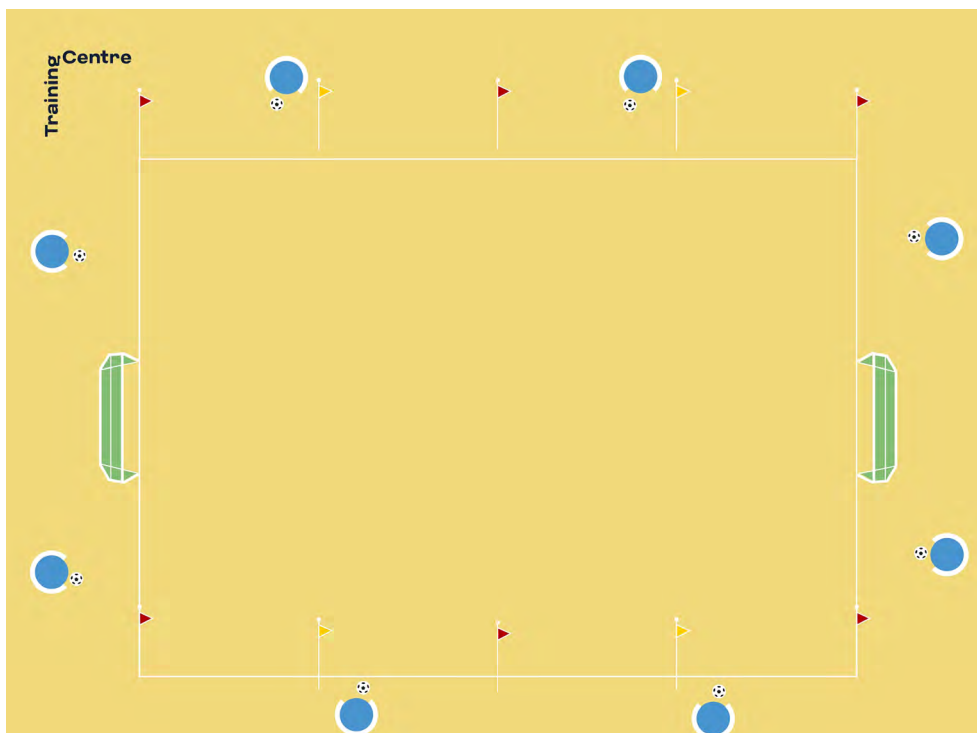
Étroitement associé au directeur de match, le responsable du terrain assume la responsabilité primordiale de l'entretien du terrain. Les obligations du responsable du terrain comprennent la vérification de la température du sable pour assurer le confort des joueurs et des arbitres, la consolidation des poteaux de corner et la fixation adéquate des filets des buts. De plus, il veille à la propreté de l'aire de jeu et à ce que l'accès aux zones de compétition soit restreint au personnel indispensable, tout en coordonnant les séances d'entraînement des équipes. Le responsable du terrain et le directeur de match reçoivent le support des responsables du terrain adjoints, dont la mission fondamentale est de prêter main-forte au responsable du terrain dans l'accomplissement de ses tâches et de synchroniser les activités avec les ramasseurs de ballons.

Ramasseurs de ballons

Les ramasseurs de ballons jouent un rôle clé dans le déroulement du match en assurant la continuité du jeu. Lorsqu'un ballon sort du terrain, le ramasseur de ballons le plus proche doit instantanément le rapporter afin d'éviter toute interruption inutile. Il est impératif que le ramasseur de ballons maintienne un contact visuel avec le joueur qui effectue la remise en jeu pour éviter toute perte de temps.

Le COL doit nommer un coordonnateur de ramasseurs de ballons pour coordonner et superviser leurs activités. La tenue portée par les ramasseurs de ballons doit être conforme aux dispositions du règlement de la compétition relatives à la tenue et contraster clairement avec les couleurs portées par les équipes participantes et les arbitres.

Les ramasseurs de ballons, âgés de 12 à 17 ans, doivent idéalement avoir une bonne connaissance du beach soccer. Le directeur de match doit tenir une réunion avec les ramasseurs de ballons avant la compétition afin de clarifier brièvement la cérémonie/le protocole d'avant-match et organiser une répétition pour assurer un début de compétition en toute fluidité. Le plan ci-après illustre le positionnement des ramasseurs de ballons autour du terrain. Un total de dix ramasseurs de ballons sont disposés autour du terrain comme suit :



Conformément à l'illustration précédente, deux ballons sont positionnés derrière chaque ligne de démarcation, deux ballons supplémentaires étant placés dans deux coins du terrain, ce qui fait un total de dix ballons. Les ramasseurs de ballons les plus agiles doivent être stratégiquement positionnés derrière les lignes de but, là où la majorité des sorties de balles se produisent.

Disc-Jockey (DJ)

Le beach soccer se distingue notamment par l'ambiance musicale dans laquelle se déroulent les matches, l'animation tenant une place prépondérante dans ce sport. Le DJ contribue pour beaucoup à l'atmosphère festive qui règne à travers le stade. Idéalement, le DJ, riche d'une expérience dans l'animation d'événements sportifs, est recruté par le COL. Il n'est pas seulement responsable de la promotion de l'événement et de l'animation durant les matches, mais cherche également à sublimer l'expérience des supporters en concoctant des effets sonores, notamment des jingles pour célébrer les buts.

Speaker

Tout comme le DJ, le speaker est en première ligne pour créer une ambiance chaleureuse et pour interagir avec le public. Le speaker n'est pas là pour commenter le match, mais pour tisser une trame narrative autour de la journée, divertissant les spectateurs et mettant en lumière tous les acteurs de la compétition, sur le terrain ou en dehors. Le rôle du speaker est double : il porte à la fois sur les aspects institutionnels (annonces des compositions d'équipes, présentation des joueurs, etc.) - et ludiques (interaction avec les supporters, jeux, etc.).

Positionné de préférence juste à côté du DJ ou jouissant d'un contact visuel direct avec celui-ci, l'animateur est responsable de la présentation des équipes et des joueurs, de l'annonce régulière du score, de la transmission de toutes les annonces publiques, et bien entendu, de l'animation auprès du public.



3) Gestion de la Compétition

3.1 Avant la compétition

En amont de la compétition, les organisateurs doivent procéder à l'envoi de circulaires et de communications officielles aux équipes participantes, fournissant des renseignements relatifs aux aspects disciplinaires et réglementaires, au calendrier des rencontres, au programme d'entraînement officiel et à l'arbitrage, entre autres. Habituellement, ces circulaires, distribuées progressivement dans la période précédant une compétition, sont numérotées de façon séquentielle : circulaire n°1, circulaire n°5, etc.

3.1.1 Arbitrage

La fédération doit désigner un coordonnateur d'arbitres, chargé de désigner les arbitres tout au long de la compétition.

3.1.2 Listes des joueurs et des officiels

Dans l'idéal, la fédération doit permettre aux délégués des équipes d'accéder à une plateforme numérique de gestion de la compétition pour déposer leur liste des joueurs et des officiels.

À défaut d'une telle plateforme, un document centralisé doit être élaboré afin de recueillir toutes les informations requises sur les joueurs et les officiels. Ce document constitue la liste officielle des membres de la délégation (joueurs et officiels). Les délégués des équipes doivent fournir le nom et le poste des joueurs et des officiels, de même que le nom et le numéro figurant sur le maillot des joueurs.

3.1.3 Règlement de la compétition

Tel que mentionné précédemment dans la section 2b, le règlement de la compétition définit les droits, devoirs et responsabilités de la fédération ainsi que des équipes en lice.

3.1.4 Calendrier des matches

Le calendrier des matches, élaboré en tenant compte de la disponibilité du terrain et du format de la compétition, précise les heures de coup d'envoi. Une fois le format de la compétition établi, la composition des groupes, issue du tirage au sort, sert de fondement pour déterminer les affiches (qui affronte qui et dans quel ordre au sein de chaque groupe). Les équipes participantes, et idéalement les diffuseurs ainsi que les représentants des médias, doivent être mis au courant des heures de coup d'envoi et du format de la compétition.

3.1.5 Mesures disciplinaires

Le directeur des compétitions de la fédération établit les critères d'exécution des sanctions, en fonction du comportement des joueurs lors des matches. Par exemple, les règles concernant les sanctions en cas d'accumulation de cartons jaunes doivent être clairement définies. L'idéal serait que les organisateurs de la compétition élaborent un code disciplinaire qui évite de devoir suspendre des joueurs lors de la finale pour une accumulation de cartons jaunes.

La fédération doit développer un code disciplinaire ou des directives en la matière, en adéquation avec l'article 70 du Code disciplinaire de la FIFA.

Si la fédération ne peut élaborer un document *ad hoc*, elle peut appliquer directement les directives disciplinaires émanant des instances internationales de beach soccer, auxquelles les joueurs sont généralement déjà familiarisés de par leur mise en œuvre dans les compétitions internationales.

3.1.6 Couleurs des tenues

Chaque équipe participante doit communiquer au département Compétitions de la fédération les couleurs de leurs tenues via la plateforme de la compétition, avant le début de la compétition. Chaque équipe doit informer la FIFA de la couleur de ses deux tenues de jeu (maillot, short et chaussettes), préférentielle et alternative, l'une à dominante sombre et l'autre à dominante claire. Les tenues des gardiens doivent non seulement se distinguer entre elles, mais également par rapport aux tenues préférentielle et alternative de l'équipe. Dès lors que toutes les équipes lui ont communiqué les couleurs de leurs tenues, le département Compétitions assigne les couleurs pour chaque équipe et chaque match, y compris la couleur des tenues des arbitres, lors d'une réunion prévue avant le commencement de la compétition.

Les éléments de la tenue (maillot, short et chaussettes) à porter lors de chaque match, sur la base des informations transmises par chaque équipe en amont de la compétition, sont déterminés selon les principes suivants, qui doivent figurer dans le règlement de la compétition :

- 1. L'équipe A est prioritaire pour porter sa tenue préférentielle**

- 2. L'équipe B peut utiliser sa tenue préférentielle sous réserve que cela ne crée pas de confusion chromatique avec la tenue préférentielle de l'équipe A**

- 3. L'équipe B portera sa tenue alternative si sa tenue préférentielle crée une confusion chromatique avec la tenue préférentielle de l'équipe A**

- 4. L'équipe B utilisera une combinaison de couleurs issues de ses tenues préférentielle et alternative si nécessaire pour éviter une confusion chromatique avec la tenue préférentielle de l'équipe A**

- 5. Les équipes A et B utiliseront une combinaison de couleurs issues de leur tenue préférentielle et alternative si les tenues préférentielles et alternative de l'équipe B créent une confusion chromatique avec la tenue préférentielle de l'équipe A**

3.1.7 Séances d'entraînement officielles

Toutes les équipes participantes peuvent effectuer une séance d'entraînement officielle la veille du match. Les équipes participantes seront notifiées du calendrier des entraînements officiels avant le lancement de la compétition. Chaque séance doit durer au moins 45 minutes, en fonction du nombre d'équipes participantes et de terrains disponibles. Le cas échéant, l'équipe hôte peut choisir l'heure à laquelle elle désire s'entraîner. Le calendrier des entraînements officiels doit être planifié en fonction de l'arrivée des équipes dans la ville/région qui accueille la compétition.

3.1.8 Réunions

Plusieurs réunions, qui concernent principalement les équipes participantes, sont organisées dans le but de communiquer des informations pertinentes liées à la compétition et pour s'assurer que les matches se déroulent sans encombre. Si les réunions peuvent varier en format, fréquence, contenu et dénomination, elles visent toutes à garantir la transmission d'informations pertinentes à l'intention des équipes participantes et des organisateurs de la compétition, ainsi que la bonne communication entre les équipes et les organisateurs. Il est essentiel qu'une réunion soit organisée avec toutes les équipes participantes avant le commencement de la compétition et qu'au moins une réunion soit organisée avec chaque équipe lors de son arrivée sur le site de compétition ou avant le début de la compétition.



Réunions techniques d'avant-compétition

Le département Compétitions de la fédération est tenue d'organiser une réunion à laquelle doivent participer non seulement toutes les équipes en lice, mais aussi divers départements de la fédération associés à l'organisation de la compétition, notamment les départements disciplinaire, médical, arbitrage, médias et sécurité. Cette réunion peut être programmée pour coïncider avec la cérémonie du tirage au sort ou toute autre étape importante liée à la compétition, et aborde typiquement les sujets suivants :

1. **Règlement de la compétition approuvé**

2. **Questions relatives à la compétition (format, calendrier des matches, réglementation sur les tenues, procédure de tirage au sort, etc.)**

3. **Questions d'arbitrage (Lois du Jeu de Beach Soccer)**

4. **Fédération/équipes participantes/villes hôtes – missions et responsabilités**

5. **Stades**

6. **Questions disciplinaires**

7. **Questions médiatiques**

8. **Questions médicales/antidopage**

9. **Questions marketing**

10. **Questions d'accréditation et de sécurité**

11. **Cérémonie du tirage au sort, le cas échéant, en particulier pour les compétitions comportant une phase de groupes**

Réunions de coordination : avant le match d'ouverture, chaque match (phase de groupes) ou chaque tour

Le directeur de match, en lien avec le département Compétitions de la fédération ou le COL, organise les réunions avec les équipes participantes, en veillant à ce que toutes les parties disposent des informations nécessaires pour que les matches et la compétition dans son ensemble se déroulent sans problème. Ces réunions doivent se tenir peu de temps avant le match, pour que les informations communiquées soient aussi exactes et pertinentes que possible.

Les sujets habituellement abordés au cours de ces réunions sont les suivants :

- 1. Questions administratives (discours de bienvenue prononcé par le directeur de match et la ville hôte)**

- 2. Questions relatives à la compétition (format, calendrier des matches, liste des joueurs, couleurs des tenues, contrôles d'identité, compte à rebours officiel, procédure d'échauffement, zone technique, cérémonies de match, séances d'entraînement officielles)**

- 3. Questions de sécurité, d'accréditation et d'accès**

- 4. Questions disciplinaires**

- 5. Questions d'arbitrage (Lois du Jeu de Beach Soccer)**

- 6. Questions médicales/antidopage**

- 7. Questions marketing**

- 8. Questions médiatiques**

- 9. Cérémonie du tirage au sort (le cas échéant, pour les compétitions organisées dans un seul site)**

- 10. Accréditations : distribuées aux équipes participantes après vérification rigoureuse de l'exactitude des informations communiquées via la liste des joueurs ou la plateforme en ligne. Il est impératif que le directeur de match et l'arbitre de la rencontre procèdent à une vérification des accréditations immédiatement avant le coup d'envoi du match.**



3.2 Pendant la compétition

3.2.2 Documentation

Rapport de match

Le rapport de match est un document modèle à remplir par l'arbitre après chaque rencontre. Ce rapport doit contenir autant de précisions que possible sur les incidents ayant eu lieu avant, pendant et après le match, ainsi que tout événement important tel qu'un mauvais comportement des joueurs entraînant à un avertissement ou une expulsion, le comportement antisportif des supporters et/ou des officiels ou toute autre personne agissant au nom d'une équipe participante. Le département Compétitions de la fédération fournit le rapport à l'arbitre, qui est ensuite validé par l'arbitre et le directeur de match.

Couleur des tenues

Les couleurs des tenues doivent être déterminées selon les critères de contraste établis dans le règlement de la compétition et présentés durant la réunion technique, ainsi qu'en appliquant le critère des tenues préférentielle et alternative des équipes. Les organisateurs de la compétition doivent informer les équipes participantes des couleurs qu'elles porteront pour chaque match la veille de celui-ci. Les couleurs attribuées à chaque équipe (joueurs de champ et gardiens de but) et les tenues des arbitres doivent être communiquées aux équipes et aux arbitres avant le jour de la rencontre.

Les tenues préférentielle et alternative de chaque équipe doivent être envisagées comme une solution pour associer adéquatement les couleurs dans le cas où les tenues préférentielles des deux équipes n'offrent pas un contraste de couleur acceptable.



Bilan de la journée

À l'issue de chaque journée de match, les organisateurs doivent diffuser un bilan de la journée à l'attention de toutes les équipes participantes. Ce rapport, servant de communication officielle, inclut des informations relatives aux résultats des matches, au classement de la compétition, aux couleurs des tenues pour les prochaines journées, aux sanctions, etc.

3.2.3 Mesures disciplinaires

Les équipes participantes doivent recevoir des informations relatives aux sanctions disciplinaires à l'issue de chaque journée de match. Le département Disciplinaire de la fédération est tenu d'appliquer les sanctions à l'égard des joueurs et des officiels, et ce, en stricte conformité avec le règlement de la compétition, en particulier en ce qui concerne les questions et directives disciplinaires.

3.2.4 Cérémonie d'avant-match

La fédération est chargée de définir le protocole pour la cérémonie d'avant-match, dédiée à la présentation des équipes en lice. Il est vivement conseillé à la fédération d'opter pour une présentation dynamique des joueurs et des arbitres, en accompagnant leur entrée sur le terrain d'une chanson entraînante.

Un programme à destination de la jeunesse, faisant appel à la participation des enfants locaux, pourrait être envisagé. Le protocole pourrait inclure la présentation de drapeaux et de bannières et/ou prévoir l'utilisation d'escortes pour les capitaines/joueurs. Les ramasseurs de ballons pourraient également assumer le rôle d'escortes.

3.2.5 Organisation des matches

Le directeur de match est responsable de la supervision des événements clés suivants, en s'assurant de leur bonne exécution selon les horaires prédéfinis :

- Arrivée des équipes : 90 minutes avant le coup d'envoi
- Échauffement d'avant-match : de 45 minutes à 15 minutes avant le coup d'envoi
- Positionnement des ramasseurs de ballons : pour le coup d'envoi
- Cérémonie d'avant-match (selon les arrangements établis pour le compte à rebours d'avant-match) : de sept à quatre minutes avant le coup d'envoi
- Compte à rebours d'avant-match : 15 secondes avant (inclut un signe de main du directeur de match aux arbitres et aux diffuseurs)

3.3 Après la compétition

3.3.1 Mesures disciplinaires

Une fois la compétition terminée, le département Disciplinaire de la fédération doit fournir aux équipes engagées une liste exhaustive des joueurs et entraîneurs ayant écopé de sanctions disciplinaires qui devront être purgées lors des prochains matches au niveau national. Les sanctions sont infligées au joueur individuellement et non à son club ou à son équipe. En cas de transfert, le joueur est tenu de purger sa sanction avec sa nouvelle équipe.

3.3.2 Classement

Le classement final doit mettre en exergue la position finale de chaque équipe participante, position déterminée en fonction de ses performances au cours de la compétition.

3.3.3 Liste de contrôle

À l'issue de la compétition, une liste de contrôle doit d'être élaborée, faisant l'inventaire de tâches telles que le règlement des honoraires des arbitres et des fournisseurs, ainsi que la distribution des listes des joueurs et entraîneurs sanctionnés en prévision des compétitions à venir.

4) Budget

Les organisateurs de la compétition et le COL (Comité Organisateur Local) doivent concevoir deux budgets en parallèle pour suivre les coûts ainsi que les revenus potentiels engendrés par la compétition. Dès réception de la confirmation de la tenue de la compétition, les entités organisatrices doivent élaborer un budget prévisionnel, fondé sur les dépenses prévues et les revenus potentiels provenant de financements, qu'ils soient publics ou privés, de contrats de sponsoring, de droits médias, d'octroi de licences, etc.

Au moment de la signature d'un contrat, la fédération et le COL doivent clairement établir quels coûts seront pris en charge par chaque partie, les opportunités commerciales que chacune pourrait exploiter, ainsi que les termes et conditions associés, tels que les modalités de partage des revenus, entre autres.